

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE SEANCE DU 02 AVRIL 2026

**Membres en
exercice :**

29

L'an deux mille vingt-six le deux avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Membres
présents :**

28

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de
convocation**

27/03/2026

Procurations :

V. SEVESTRE à A. RIPOLL

Secrétaire : M. JOUMOND

**DELIBERATION N° 10020426 : FINANCES - Dispositif d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques - Demande d'une subvention auprès de la DRAC PACA au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 2026
RAPPORTEUR : Henri GARCIA**

La dotation générale de décentralisation est un outil d'aménagement du territoire porté par le ministère de la Culture pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national. Cet outil constitue un accompagnement financier pour les collectivités tant pour le bâti que pour l'offre de service à mettre en œuvre au sein des établissements de lecture publique. Cet accompagnement financier s'inscrit dans un dialogue régulier avec le Conseiller qui expertise le dossier afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les collectivités.

Le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne (projets d'extension des horaires) des bibliothèques municipales, intercommunales et des bibliothèques départementales.

La bibliothèque « Pierre Vouland » disposait d'une amplitude horaire d'ouverture au public de 21 heures hebdomadaires. L'amplitude horaire d'ouverture au public de la médiathèque est maintenant de 28 heures par semaine, soit plus de 30% d'amplitude horaire supplémentaire. La nouvelle structure accueille également plus de public avec cette diversification de l'offre proposée.

Quatre emplois à temps plein de la filière culturelle sont nécessaires au bon fonctionnement de la médiathèque.

Comme indiqué précédemment, la Dotation Générale de Décentralisation permet de soutenir l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques en apportant une aide financière temporaire et dégressive aux collectivités dans le cadre du recrutement d'un agent de catégorie C de la filière culturelle. Dans le cas de la commune de Caumont-sur-Durance, il s'agit d'une aide financière pour le recrutement du 4^{ème} agent nécessaire au fonctionnement de la nouvelle structure.

Les taux de financement retenus par la DRAC PACA sont les suivants :

- 80% de la masse salariale de l'agent recruté les deux premières années.
- 70% de la masse salariale de l'agent recruté la 3^{ème} année.
- 60% de la masse salariale de l'agent recruté la 4^{ème} année.
- 50% de la masse salariale de l'agent recruté la 5^{ème} année.

Sur la base d'un recrutement prévisionnel d'un adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, pour une masse salariale estimée la 3^{ème} année à la somme de 34 800 €, il est proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter dès à présent auprès de la DRAC PACA une subvention destinée à aider financièrement la Commune pour opérer ce recrutement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel annuel du recrutement (3 ^{ème} année) :	34 800,00 €
Montant sollicité auprès de la DRAC PACA (70%) :	24 360,00 €
Part de la commune de Caumont-sur-Durance (30%) :	10 440,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,
Vu le code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC PACA au titre de la DGD 2026 pour un montant de 24 360,00 € pour le soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de cette demande de financement.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 02 avril 2026

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Magali JOUMOND



Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.